

■ **Walther**, à Courrendlin, Exploitation de l'hôtel-restau-
rant 'Les Tuyaux', à Choindez, Raison individuelle (FOSC no 229
du 25. 11. 1998, p. 8060). Par jugement du 22.4.2002 du Juge ci-
vil du Tribunal de Première Instance à Porrentruy, confirmé par
arrêt du 16.5.2002 du Tribunal Cantonal de Porrentruy, la Pré-
sident de la Cour civile a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 517 du 27.05.2002
(00491738 / CH-670.1.001.829-0)